



Mémoire pour l'équité dans le financement de la culture des régions de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval

4 recommandations pour que la culture soit effectivement partout au Québec

Par Culture Montérégie, Culture Lanaudière, Culture Laurentides et Culture Laval

JANVIER 2025

Culture
Laurentides

culture laval
— ACCOMPAGNER —
— REPRÉSENTER —
— TRANSFORMER —

Culture
Lanaudière

 Culture
MONTÉRÉGIE

PRÉAMBULE

Une étude réalisée par Daigle Saire, qui a été publiée en 2024 et commanditée par Culture Montérégie, a révélé une iniquité persistante dans le financement de la culture par le gouvernement du Québec. L'analyse des données les plus récentes est sans équivoque : les régions qui ceignent Montréal, soit la Montérégie, les Laurentides, Lanaudière et Laval subissent les impacts d'une disparité majeure dans les dépenses directes qu'injecte le ministère de la Culture et des Communications dans le développement régional et territorial. Culture Montérégie, Culture Laurentides, Culture Lanaudière et Culture Laval unissent leur voix pour revendiquer des mesures concrètes pour rétablir la situation, qui prive 36 % de la population du Québec et nuit au déploiement d'une offre culturelle de proximité qui soit professionnelle, diversifiée, plurielle et d'origine québécoise.

Les quatre recommandations présentées ci-après visent à résorber les inégalités culturelles entre ces régions et le reste du Québec, tout en assurant un développement culturel inclusif, équitable et pérenne.

Rappelons que les conseils régionaux de la culture sont, partout au Québec, des acteurs essentiels du développement culturel de leur région. Ils soutiennent les artistes et organismes, favorisent la concertation entre les acteurs du milieu culturel et agissent comme un pont entre la culture et les autres secteurs. Grâce à leur connaissance approfondie du territoire, ils valorisent les spécificités régionales tout en plaidant pour des politiques, des mesures et des investissements équitables et durables. Grâce à leur offre de services étendue, ils contribuent à ancrer la culture au cœur du développement régional et à renforcer son rôle comme moteur de vitalité économique et un vecteur de santé globale des individus et du vivre-ensemble.



4 RECOMMANDATIONS POUR QUE LA CULTURE SOIT EFFECTIVEMENT PARTOUT AU QUÉBEC



Recommandation 1 : Augmenter les dépenses directes du ministère de la Culture et des Communications en Montérégie, dans les Laurentides, dans Lanaudière et à Laval.



Recommandation 2 : Créer un fonds dédié pour rattraper les investissements publics en culture dans la Montérégie, les Laurentides, Lanaudière et Laval.



Recommandation 3 : Allouer des crédits spécifiques dans les programmes de soutien existants du ministère de la Culture et des Communications et de ses sociétés pour dynamiser l'écosystème culturel de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval.



Recommandation 4 : Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les investissements privés, les dons et les commandites en culture, notamment des sociétés d'État, en Montérégie, dans les Laurentides, dans Lanaudière et à Laval.



Recommandation 1 : Augmenter les dépenses directes du ministère de la Culture et des Communications en Montérégie, dans les Laurentides, dans Lanaudière et à Laval.

Les régions de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval représentent 36 % de la population du Québec, mais elles ne reçoivent annuellement que 10 % des dépenses directes en culture du Gouvernement du Québec. Cet écart se manifeste depuis plus de 30 ans et persiste année après année lors de l'attribution des budgets culturels.

En termes de dépenses directes par habitant, les données révèlent une disparité marquée. En 2021-2022, ces régions recevaient en moyenne, pour leur développement culturel, 51 \$ par habitant, contre 70 \$ pour des régions intermédiaires comme la Mauricie, l'Estrie, l'Outaouais, Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec. Sur une période de six ans, ce sous-financement représente un manque à gagner de 418 M\$ pour les régions périphériques.

Le financement supplémentaire demandé servira à combler cette iniquité régionale et à rétablir l'équilibre territorial pour assurer un déploiement culturel vivant, dynamique et de proximité en Montérégie, dans les Laurentides, dans Lanaudière et à Laval, répondant ainsi aux impératifs de développement durable du Québec.



Recommandation 2 : Créer un fonds dédié pour rattraper les investissements publics en culture dans la Montérégie, les Laurentides, Lanaudière et Laval.

Le retard accumulé dans les investissements culturels en Montérégie, dans les Laurentides, dans Lanaudière et à Laval depuis 6 ans est estimé à 418 M\$, mais force est de constater que ce retard se calcule en dizaines d'années. Pour remédier à cette situation, il est impératif de mettre en place des mécanismes structurants visant à résorber les écarts de manière durable. Ce réinvestissement devra adopter une perspective régionale, favorisant un développement culturel inclusif et cohérent avec les principes défendus par le Gouvernement du Québec et avec les particularités territoriales des régions sous-financées.

La création d'un fonds dédié au rattrapage financier des investissements publics en culture est essentielle pour combler les écarts entre la Montérégie, les Laurentides, Lanaudière et Laval et les autres régions du Québec dans une perspective d'équité nationale et pour revitaliser le tissu culturel de nos régions.



Recommandation 3 : Allouer des crédits spécifiques dans les programmes de soutien existants du ministère de la Culture et des Communications et de ses sociétés pour dynamiser l'écosystème culturel de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval.

Le financement culturel, largement régionalisé depuis des décennies, n'a pas su s'ajuster aux dynamiques démographiques des régions de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval. Ces dernières, en forte croissance, se trouvent désavantagées par des modèles figés. Par ailleurs, dans la dernière décennie, une autre dynamique métropolitaine émerge : ces régions s'autonomisent progressivement de Montréal sur les plans économique et culturel. Cependant, les structures de financement n'ont pas suivi cette évolution, perpétuant des écarts importants.

Les ententes de développement régional posent un problème central. Ces mécanismes, théoriquement conçus pour favoriser le développement culturel équitable, se révèlent en pratique régressifs. Les régions où la culture est déjà prospère bénéficient de plus d'occasions et de ressources pour déposer des demandes de financement, creusant encore davantage l'écart avec les régions moins financées. Cette logique de "succès amplifié" désavantage les régions qui ceinturent la métropole, privant leurs citoyennes et leurs citoyens d'un accès égalitaire à la culture.

De plus, ce déséquilibre va à l'encontre des principes de citoyenneté culturelle et de développement durable. Les régions périphériques, en manque d'investissements structurants, subissent également des impacts économiques négatifs, car elles ne peuvent pleinement participer à la vitalité culturelle du Québec.

Pour corriger ces iniquités, il est essentiel de revoir les mécanismes de financement régional et de réserver des crédits aux régions qui entourent la métropole. Des ententes mieux adaptées et plus généreuses doivent être mises en place pour tenir compte des besoins spécifiques de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval et pour garantir une meilleure répartition des ressources financières du Gouvernement du Québec. Il s'agit d'une étape incontournable pour résorber durablement les écarts et instaurer une logique de développement culturel véritablement équitable.

Recommandation 4 : Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les investissements privés, les dons et les commandites en culture, notamment des sociétés d'État, en Montérégie, dans les Laurentides, dans Lanaudière et à Laval.

En 2023, la Montérégie, les Laurentides, Lanaudière et Laval n'ont reçu que 4 % de la somme totale des commandites culturelles des sociétés d'État, soit seulement 1,2 M\$ sur les 29 M\$ alloués au total. En termes de commandites par habitant, ces régions arrivent en dernière position, avec seulement 0,39 \$ par habitant, bien en deçà de la moyenne québécoise de 3,29 \$.

Il devient essentiel, pour rétablir une équité régionale, de mettre en place des mesures incitatives visant à encourager l'investissement privé et les commandites des sociétés d'État dans ces régions. Une première mesure pourrait être la création d'un fonds dédié et qui serait alimenté par des contributions des sociétés d'État pour le financement des événements culturels régionaux. De plus, l'introduction de crédits d'impôt et de réductions fiscales pour les entreprises qui investissent dans la culture dans ces régions inciterait davantage d'acteurs privés à soutenir les initiatives locales.

Ces mesures visent à rétablir une répartition plus équitable des ressources culturelles, en favorisant un développement durable et inclusif dans les régions de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval.

CONCLUSION

L'iniquité dans le financement de la culture a des conséquences graves non seulement pour les organismes et les artistes, mais aussi pour les gens vivants dans les régions entourant la métropole. Ces citoyennes et citoyens sont lésés car n'ayant pas accès à la même culture de proximité que celles et ceux des autres régions du Québec. Alors même que les citoyennes et les citoyens de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval contribuent de manière équivalente au trésor national, elles et ils se retrouvent privés d'une offre culturelle riche et diversifiée. Cela crée une fracture culturelle qui exclut une grande partie de la population du Québec des bienfaits d'une vie culturelle dynamique et accessible.

Ce manque d'accès à la culture régionale affecte également le développement économique et social des territoires. L'art et la culture engendrent des retombées économiques importantes et jouent un rôle essentiel dans la cohésion des populations, favorisant l'échange, l'inclusion et le vivre-ensemble.

Les mécanismes actuels de financement créent un double préjudice : celui des acteurs culturels qui peinent à maintenir leurs activités dans des conditions de pratique et de travail faméliques, voire qui sont forcés de s'exiler, et celui des citoyennes et des citoyens qui, bien que contribuant à l'économie du Québec, n'ont pas les mêmes opportunités d'accès à la culture.

Culture Montérégie, Culture Laurentides, Culture Lanaudière et Culture Laval demandent donc à l'État de reconnaître cette situation et de déployer des moyens concrets pour y remédier, dont l'injection de sommes supplémentaires pour le développement culturel de leur région.

